



HAPPY BOULOT

France
hello@happyboulot.com
www.happyboulot.com

CGV CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nous garantissons à nos clients la sérénité

“Nous nous engageons pour vous apporter un service de qualité.”

Les conditions générales de vente ont été pensées pour vous accompagner dans votre processus d'achat. Vous êtes sur le point d'acheter une des formations, prestations de la Société **HAPPY BOULOT**.

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Happy Boulot, N° SIRET 489 289 991 00056, numéro de déclaration d'existence en qualité d'organisme de formation 76 31 08175 31 consent au client, acheteur professionnel, qui l'accepte, une formation issue de son offre de formations. Le Client et l'Organisme de formation sont nommés respectivement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur accessible sur le site internet <https://happyboulot.com/>

Article 1 : Acceptation des conditions générales de vente

Quand vous validez votre commande, vous déclarez accepter pleinement et sans réserve les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation, sauf dérogation formelle et expresse de l'organisme de formation.

Article 2 : Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente concernent les formations présentielle, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le client à distance. Les formations présentielle, peuvent être réalisées dans les locaux de l'organisme de formation ou dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du client. Le client veillera à ce que ces derniers soient conformes à la réglementation et la législation en vigueur. Les formations concernées s'entendent des formations proposées au catalogue et/ou sur le site de l'Organisme de formation (« formations inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« formations intra »).

HAPPY BOULOT se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales, sans qu'il ne soit nécessaire d'informer ou d'obtenir l'accord de qui que ce soit. Les conditions générales applicables seront celles en vigueur au moment de la livraison des produits ou services.

Article 3 : Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute commande ne prend effet qu'au travers soit d'un bulletin d'inscription, un email ou suite à un premier RDV ou validée sur notre site internet est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Le Client s'engage donc à être présent aux dates, heures et lieux prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre et date). La commande d'une formation/prestation donne lieu à la signature d'un contrat bipartite ou d'une convention tripartite. L'Organisme de Formation fournira à chaque participant une convocation précisant les horaires exacts et le lieu de formation/prestation. Le lieu de formation/prestation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Cas particulier : Inscription via mon compte formation (CPF). Toute inscription sur mon compte personnel formation est soumise aux conditions générales d'utilisation. Pour toute information, consultez le site : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

Au terme de la formation/prestation l'Organisme de formation adressera la facture ainsi que les attestations de participation en vue du paiement de la prestation.

Formations inter-entreprises

La demande d'inscription à une formation inter doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- L'envoi d'un bulletin complété et signé par le Client par mail, télécopie ou courrier ;
- Une inscription sur notre Site Internet

Contenant les coordonnées du client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant, coordonnées téléphoniques et mail), ainsi que les dates, l'intitulé de la formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire. Toute commande est ferme et définitive et peut dans certains cas être soumise au versement d'un acompte. Pour toute inscription, est adressée au client un contrat et/ou une convention de formation. Le Client devra retourner un exemplaire du contrat/convention de formation signé revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation. Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. L'Organisme de formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu sauf accord avec le formateur. A confirmation de la tenue de la session, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique. Une attestation de suivi de formation est remise au stagiaire en fin de formation. A défaut de remise en main propre, celle-ci pourra être adressée par mail. En cas de suivi partiel de la formation, l'attestation de suivi n'est pas remise. L'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

Formations intra entreprise

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'organisme de formation. L'acceptation formelle par le client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'organisme de formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la formation.

Une convention de formation est adressée par l'organisme de formation, celle-ci doit être retournée signée par le client.

L'organisme de formation adresse au client la convocation indiquant, les horaires, le lieu ainsi que le règlement intérieur pour remise aux stagiaires.

Une attestation de suivi de formation est remise au stagiaire en fin de formation. A défaut de remise en main propre, celle-ci pourra être adressée par mail. En cas de suivi partiel de la formation, l'attestation de suivi n'est pas remise.

A l'issue de la formation, l'organisme de formation adresse la facture selon les indications fournies par le client concernant le financement. L'Organisme de formation tient à la disposition du client les documents tels que la liste d'émargement, la feuille d'émargement de remise de l'attestation de suivi de formation et les évaluations. En cas de besoin, le client en fera la demande par mail à hello@happyboulot.com en précisant



HAPPY BOULOT

France
hello@happyboulot.com
www.happyboulot.com

CGV CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

l'intitulé de la formation, les dates de tenue de la formation. Les documents seront adressés dématérialisés. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'organisme de formation.

Article 4 : Modalité de formation

L'organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le site <https://happyboulot.com/> et sur les documents de communication de l'organisme de formation. Concernant le lieu de déroulement de la formation, les participants des formations sont tenus de respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil.

L'organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Article 5 : Propriété Intellectuelle

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de Formation. Ceci, dans leur intégralité, tant dans leur présentation que dans leur contenu (dans sa totalité ou de manière séparée) direct ou indirect, quel qu'en soit la forme, sont protégés par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle et/ou industrielle.

Toute reproduction, et/ou diffusion et/ou communication, et/ou représentation et/ou réutilisation, et/ou adaptation, que cela soit de manière partielle ou intégrale, sous quelque forme que ce soit, tout enregistrement, qu'il soit sous format audio et/ou vidéo, sont interdits, sauf autorisation expresse préalable de **HAPPY BOULOT** ou de ses ayants droits, et dans le cas contraire sont donc constitutifs de contrefaçon et passible à ce titre des sanctions prévues par la loi.

Dématérialisation des supports : Dans le cadre d'un engagement de **HAPPY BOULOT** pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

Article 6 : Prix de vente et conditions de règlement

Les prix sont indiqués en euros et dans la mesure où la formation relève de la formation professionnelle continue, ils ne comporteront pas de TVA en application de l'article art 261-4-4a du CGI. Toute formation (y compris le cycle ou le parcours) commencée est due en totalité. Le prix peut être modifié à tout moment. Toutefois, le tarif appliqué à une commande sera celui annoncé au moment de la commande.

Formations inter-entreprises

Les prix des formations inter sont indiqués sur les supports de communication de l'organisme de formation. Le repas, l'hébergement sont libres et à charge du stagiaire.

Formations intra entreprise Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au client. Nos tarifs comprennent la formation, les outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques) et les frais de déplacement du formateur. Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement des stagiaires ne sont pas compris dans le tarif de la formation.

Article 7 : Règlement et modalité de paiement

Les règlements doivent être effectués par le client à réception de la facture ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque à l'ordre de HAPPY BOULOT, et envoyé à l'adresse ci-dessous

HAPPY BOULOT - La Tuilerie - 31450 BAZIEGE

ou par virement bancaire dont les coordonnées sont inscrites sur la facture, un relevé d'identité bancaire sera transmis par mail au client.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de celle-ci et de la bonne fin de cette demande.
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription, sur sa commande ou sur la convention en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au client. En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

Financement Mon compte formation (CPF) :

Le client (bénéficiaire) mobilise ses droits formations sur moncompteformation.fr et règle en ligne le reste à payer, si nécessaire :

HAPPY BOULOT adressera la facture à la Caisse des Dépôts et Consignations N°Siret 180.020.026.00019 56 Rue de Lille 75536 PARIS 07 SP.

SIRET : 489 289 991 00056

Organisme de formation enregistré sous le N°76 31 08175 31 auprès de la Préfecture de région Midi-Pyrénées

Assurance professionnelle : BPCE IARD Chauray BP 8410 – 79024 NIORT Cedex sous le N°1313560 40 L



HAPPY BOULOT

France
hello@happyboulot.com
www.happyboulot.com

CGV CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 8 : Commande

Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve. Le client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois de son pays ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Il se porte fort du respect de ces CGV pour l'ensemble de son organisation. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Toute commande passée sur un site appartenant à **HAPPY BOULOT** implique l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales de vente.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où le client passerait une commande à HAPPY BOULOT, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), HAPPY BOULOT pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 9 : Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de Formation

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation. L'organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte. L'organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement des sommes versées au titre de la formation à l'exclusion de tout autre coût. L'organisme de formation peut être contraint d'annuler une formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais.

Article 10 : Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit ou par mail parvient à l'Organisme de formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation : HAPPY BOULOT La Tuilerie 31450 BAZIEGE hello@happyboulot.com

L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client entre 20^{èmes} et 5 jours ouvrés avant la date de début de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 50% du prix, non remisé, de la formation.

Si l'annulation intervient dans les 4 jours ouvrés qui précèdent la date de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 100% du prix non remisé.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera recevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit ou par mail à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

Formations intra

Le client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra. Si cette demande parvient à l'organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au client. Si cette demande parvient à l'organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus). Si cette demande parvient à l'organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation. Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation. Si l'annulation est intervenue moins de 21 jours avant le début de la formation et qu'elle s'accompagne d'un report programmé dans les trois mois qui suivent la formation annulée, une remise de 25% sera accordée sur le coût de la formation reportée.

Condition de report d'une séance individuelle :

Le client peut annuler une séance dans la mesure où cette annulation survient au moins deux jours ouvrés avant le jour de l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse : hello@happyboulot.com. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du consultant/formateur.

Clause de Force majeur : La force majeur s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 11 : Sous-traitance

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

Article 12 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'organisme de formation. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires. Le client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

SIRET : 489 289 991 00056

Organisme de formation enregistré sous le N°76 31 08175 31 auprès de la Préfecture de région Midi-Pyrénées

Assurance professionnelle : BPCE IARD Chauray BP 8410 - 79024 NIORT Cedex sous le N°1313560 40 L



HAPPY BOULOT

France
hello@happyboulot.com
www.happyboulot.com

CGV CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 13 : Condition de participation

Les participants aux formations réalisées sont tenus de respecter le règlement intérieur de **HAPPY BOULOT**, affiché dans nos locaux et disponible sur notre site internet <https://happyboulot.com/>. Si la formation se déroule hors des locaux de **HAPPY BOULOT** les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement du règlement intérieur.

Article 14 : Délai de rétractation

Conformément à l'article Article L121-21 du code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la date d'achat pour un service ou de la date de réception pour un produit, pour exercer son droit de rétractation. S'il souhaite exercer ce droit, le client devra rédiger une déclaration exprimant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter et l'envoyer à **HAPPY BOULOT La Tuilerie 31450 BAZIEGE** par lettre recommandée avec accusé de réception. Le remboursement sera effectué par **HAPPY BOULOT** dans les délais légaux prévus dans le code de la consommation. Passé ce délai légal, les sommes dues par **HAPPY BOULOT** seront automatiquement majorées aux taux légaux stipulés dans le code de la consommation. Par ailleurs, tous types d'avantages, d'offres promotionnelles, de quelque nature qu'ils soient, qui seraient liés à l'achat d'origine pour lesquels le client ferait valoir son droit à rétractation seront automatiquement annulés. En tout état de cause, ce droit ne pourra être exercé pour un service exécuté ou dont l'exécution a commencé. Par ailleurs, **HAPPY BOULOT** ne procédera à aucun remboursement dans les cas suivants, à quelque moment que ce soit, et pour quelque motif que ce soit :

- Absence lors de la délivrance du service
- Demande d'annulation au cours de la délivrance du service

Certains des produits et services proposés ne sont pas soumis à ce droit de rétractation. L'article L121-20-2 du code de la consommation écarte ou exclut notamment :

- Les services de formation (en ligne ou sous format CD/DVD) basés sur des enregistrements audio et vidéo,
- Les prestations de service tel que le consulting marketing si la prestation a démarré dans les 7 jours suivant signature du contrat.

Article 15 : Notion de « démarche nécessaire »

Nos contrats concernent des services de formations qui contiennent fréquemment des plans d'action, suggestions, recommandations, que nous demandons au client d'implémenter pour obtenir la compétence ou le résultat visé par la formation. Avant tout remboursement, la société demandera au Client de présenter les preuves de la réalisation de ces démarches nécessaires. Cette preuve devra impérativement être fournie au plus tard 7 jours ouvrés après que la société ait accusé réception de la demande de remboursement.

Article 16 : Protection des données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concerne. Le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles et consent à ce que ses données soient collectées et utilisées, sachant que celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle.

En saisissant ses informations et ses coordonnées sur l'un des sites du réseau de **HAPPY BOULOT**, le client reconnaît accepter recevoir des informations/publications de la part de la société par email, courrier ou téléphone, et accepter de recevoir la newsletter. Il est libre de se désinscrire à tout instant. Il suffit pour cela de cliquer sur le lien présent à la fin des emails.

HAPPY BOULOT informe le client qu'il peut être effectué sur l'ensemble des sites un suivi de la fréquentation. Pour cela, recours peut être fait à des outils tels que Google Analytics, Xiti, ou encore Google Optimiseur de site, cette liste étant non exhaustive. Ces données, non nominatives, permettent d'améliorer l'expérience d'utilisation des sites Internet, et de personnaliser les sites en fonction des demandes fréquentes des utilisateurs. Les pages de confirmation et conversion des formulaires sont en général équipées du dispositif Google Optimiseur de Site afin de mesurer leur efficacité et le niveau d'intérêt des prospects et clients. Le client a la possibilité de consulter sur le lien suivant, les Règles de confidentialité de Google Optimiseur. Par l'acceptation des présentes conditions générales, le client et/ou participant et/ou souscripteur et/ou utilisateur consent implicitement à ce qu'il puisse être filmé, photographié et enregistré durant les événements organisés par **HAPPY BOULOT**.

Toutefois, conformément aux dispositions légales stipulées dans le cadre du droit à l'image et de la protection de la vie privée :

- Pour les personnes majeures

Avant toute diffusion d'une image de la personne dans un cadre privé, **HAPPY BOULOT** devra obtenir son accord écrit en précisant à quelle date et à quel endroit elle a été réalisée. Cet accord sera donné pour un usage précis et ne pourra être global. Un nouvel accord devra être obtenu pour chaque rediffusion d'une image dès lors que le but sera différent de celui de la première diffusion.

- Pour les personnes mineures

L'autorisation des parents (ou du responsable) d'un enfant mineur devra obligatoirement être obtenue par écrit. Ces stipulations protègent aussi les droits des intervenants et/ou formateurs et/ou animateurs de **HAPPY BOULOT**. A savoir, que toute diffusion d'image qui serait faite à titre non informatif par une personne qui n'aurait pas obtenu un accord écrit tel que mentionné ci-dessus constituerait une atteinte au droit à l'image et donc une violation de la vie privée passible des recours et sanctions prévues par la loi.

Article 17 : Limitations et / ou exclusions de responsabilité

Le client et/ou participant et/ou souscripteur et/ou utilisateur déclare reconnaître et/ou exprimer et/ou accepter et /ou approuver sans réserve que :

- Tout type de contenu délivré par **HAPPY BOULOT**, sous quelque forme qu'il soit (idées, concepts, stratégies, conseils, etc...) ne donne lieu à aucune promesse ni garantie, de quelque nature qu'elles soient (résultats, gains, bénéfices, succès, performance, etc...)
- **HAPPY BOULOT**, ses représentants légaux, les représentants habilités de **HAPPY BOULOT**, ses partenaires, ses fournisseurs ne sont pas responsables ou porteur d'une quelconque promesse ni garantie.
- Il est donc seul responsable de son degré de participation/d'implication, de ses décisions, actions et résultats.
- Qu'il ne cherchera d'aucune manière à rendre **HAPPY BOULOT**, ses représentants légaux, ses partenaires, ses affiliés, ses fournisseurs, les personnes habilités de **HAPPY BOULOT**, responsables de son degré de participation/d'implication, de ses décisions, actions ou résultats.
- **HAPPY BOULOT** ne serait être tenu responsable, sous aucune circonstance, de toute perte ou de tout dommage causé ou supposé causé en relation avec l'utilisation de ses conseils, produits ou services, quel qu'il soit et sous quelque forme que ce soit.



HAPPY BOULOT

France
hello@happyboulot.com
www.happyboulot.com

CGV CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- **HAPPY BOULOT** ne propose aucun conseil professionnel de type médical, psychologique ou financier et que tout type de contenu délivré par **HAPPY BOULOT**, sous quelque forme qu'il soit (idées, concepts, stratégies, conseils, etc...), ne peut se substituer à l'avis et/ou l'intervention d'un professionnel dûment habilité par un diplôme reconnu par les autorités compétentes. De ce fait, **HAPPY BOULOT**, ses représentants légaux, ses partenaires, ses affiliés, ses fournisseurs, les personnes habilités de **HAPPY BOULOT** ne peuvent en aucun cas être tenus responsables, de quelque manière que ce soit, de dommages de quelque nature qu'ils soient (dommages corporels, financiers, maladies, décès, etc...)
- En tout état de cause, la responsabilité de **HAPPY BOULOT**, de ses représentants légaux, ses partenaires, ses affiliés, ses fournisseurs, les personnes habilités de **HAPPY BOULOT**, serait le cas échéant contractuellement limitée, à un dédommagement qui ne pourrait être supérieur aux montants engagés pour l'achat du bien ou service, qu'il s'agisse de dommages (même corporels) ou de pertes subis ou autres causes.

Article 18 : Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

Article 19 : Informations sur HAPPY BOULOT

HAPPY BOULOT est une entreprise individuelle dont le siège social est situé à : La Tuilerie 31450 BAZIEGE, immatriculée sous le N°489 289 991 00056 – Organisme de formation enregistré sous le N° 76 31 08175 31 auprès de la Préfecture de région Midi-Pyrénées.

Article 20 : Réclamation - Tribunal compétent

Si une « partie prenante » manifeste d'une quelconque façon un mécontentement, de manière verbale (en face à face ou au 06.17.79.69.07 ou écrite, cette « partie prenante » est invitée à formaliser son mécontentement au moyen du formulaire adéquat. Ce formulaire est disponible sur notre site Internet www.happyboulot.com "Formulaire_reclamation" ou sur demande directe par mail faite à **HAPPY BOULOT** [barbara@happyboulot.com], en indiquant « RECLAMATION » dans l'objet du mail, ou par voie postale : **HAPPY BOULOT – LA TUILERIE – 31450 BAZIÈGE**. Les réclamations adressées font l'objet d'un traitement raisonnable et rapide. Chaque réclamation doit être consignée et des mesures de traitement sont mises en place rapidement. Le « réclameur » est averti des modalités de traitement des réclamations, et reçoit une réponse appropriée dans les meilleurs délais. Si besoin, le recours à un Médiateur* externe peut être requis, prioritairement aux voies judiciaires usuelles, notamment en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

*Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra

déposer sa réclamation sur le site :
<http://cnpm-mediation-consommation.eu>
ou par voie postale en écrivant à
CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION
27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

Barbara HENN

Fondatrice et Dirigeante HAPPY BOULOT

HAPPY BOULOT

Siège social : La Tuilerie 31450 Bazilège
Siret : 489 289 992 00056
Enregistré sous N° 76 31 08175 31